

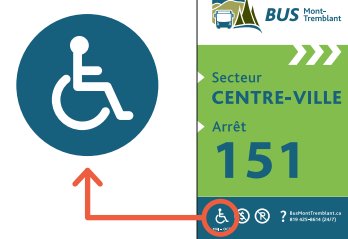
# Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

## Conditions d'utilisation de la rampe

- Une rampe d'accès peut être déployée aux arrêts identifiés du pictogramme du fauteuil roulant, au bas des panneaux d'arrêt d'autobus et dans l'horaire.\*
- Les usagers et usagères doivent être en mesure de monter et descendre de l'autobus de façon autonome sans l'aide de notre personnel.
- Les fauteuils roulants, triporteurs ou quadriporteurs doivent respecter les dimensions réglementaires.

\* Accessibilité réduite en hiver : en raison des conditions climatiques, il est impossible d'assurer l'embarquement en tout temps pendant les mois de novembre à avril. Les arrêts desservis à l'année sont habituellement accessibles dans les 48 heures suivant une tempête de neige.

Horaire →



## Comment monter dans un bus avec une rampe ?

- Attendez que la rampe soit complètement déployée avant de monter dans le bus.
- Informez le chauffeur ou la chauffeuse de l'arrêt où vous souhaitez descendre.
- Dirigez-vous vers la zone réservée et positionnez-vous face vers l'arrière du véhicule. Votre dossier doit être adossé au coussin d'appui et les freins enclenchés. (Des sangles sont disponibles au sol pour vous attacher, au besoin.)

## Comment descendre d'un bus avec une rampe ?

- À l'approche de votre arrêt, appuyez sur le bouton d'arrêt prévu à cet effet.
- Laissez sortir les autres passagers et passagères.
- Attendez que le bus soit immobilisé avant de vous diriger vers l'avant.
- Attendez le déploiement complet de la rampe sur le trottoir pour descendre.



## À Mont-Tremblant, la courtoisie a toujours sa place.



### Comment bénéficier du service *Descente entre 2 arrêts* ?

- Indiquez au chauffeur ou à la chauffeuse où vous souhaitez descendre.
- Le chauffeur ou la chauffeuse jugera s'il peut s'arrêter en toute sécurité. Des conditions s'appliquent.